

DROIT ET MARCHANDISATION

PROGRAMME

JEUDI 29 JANVIER 2009

- 09h30 / Café d'accueil
- 10h00 / Ouverture

I — QU'EST-CE QUE LA MARCHANDISATION ?

Présidence : Charles LEBEN, *Professeur à l'Université de Paris II Panthéon-Assas, Directeur de l'IHEI*

→ 10h15 / Introduction

Jean-Louis SAGOT-DUVAUROUX, *Philosophe*

→ 10h35 / Marchandisation et société

Jean-Pierre SYLVESTRE, *Professeur à l'Université de Bourgogne – Centre Georges Chevrier*

→ 10h55 / Discussion

→ 11h15 / Marchandise, marchandisation et économie

René PASSET, *Professeur émérite de sciences économiques de l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne*

→ 11h35 / L'approche juridique de la marchandisation

Éric LOQUIN, *Professeur à l'Université de Bourgogne – Directeur du CREDIMI*

- 11h55 / Discussion
- 12h30 / Déjeuner en commun

II — L'EXTENSION DU DOMAINE MARCHAND

Présidence : Catherine LABRUSSE-RIOU, *Professeur à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne*

A – Le droit vecteur de marchandisation

→ 14h00 / Système juridique et logiques économiques

Gérard FARJAT, *Professeur émérite de l'Université de Nice - Sophia Antipolis*

→ 14h20 / L'appropriation

Fabrice SIIRIAINEN, *Professeur à l'Université de Nice – Sophia Antipolis – Directeur du CREDECO*

- 14h40 / Discussion

→ 15h05 / Les techniques contractuelles

Laurence RAVILLON, *Professeur à l'Université de Bourgogne - CREDIMI*

→ 15h25 / Le rôle des règles de l'OMC dans la marchandisation

Geneviève BURDEAU, *Professeur à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne*

- 15h45 / Discussion
- 16h05 / Pause

B – Quelques objets de marchandisation

→ 16h25 / Les produits du corps humain

Christine NOIVILLE, *Directrice de recherche au CNRS - UMR de droit comparé*

→ 16h45 / La marchandisation de la culture

Marie CORNU, *Directrice de recherche au CNRS – Directrice du CECOJI*

- 17h05 / Discussion
- 17h30 / Fin de la première journée
- 20h00 / Dîner à la Compagnie bourguignonne des œnophiles (CBDO)

VENDREDI 30 JANVIER 2009

Présidence : Pierre LALIVE, *Professeur honoraire de l'Université de Genève*

→ 09h45 / L'eau

Sébastien MANCIAUX, *Maître de conférences à l'Université de Bourgogne – CREDIMI*

→ 10h05 / Les quotas d'émission de gaz à effet de serre

Marc MIGNOT, *Professeur à l'Université Robert Schuman de Strasbourg*

- 10h25 / Discussion

→ 10h50 / Le sport

Gérald SIMON, *Professeur à l'Université de Bourgogne – CREDIMI – Laboratoire de Droit du Sport*

→ 11h10 / Le règlement des différends

Jean-Baptiste RACINE, *Professeur à l'Université de Nice – Sophia Antipolis*

- 11h35 / Discussion
- 12h00 / Déjeuner

III — LES RÉSISTANCES

Présidence : Alain PELLET, *Professeur à l'Université Paris Ouest, Nanterre-La Défense, membre et ancien Président de la Commission du droit international des Nations Unies*

→ 14h00 / La société civile

Michel COSNARD, *Professeur à l'Université de Cergy-Pontoise*

→ 14h20 / Le non-marchand en droit international privé

Sabine CORNELOUP, *Professeur à l'Université de Bourgogne - CREDIMI*

→ 14h40 / Les biens publics mondiaux

Annie MARTIN, *Chargée de recherche au CNRS - Directrice adjointe du CREDIMI*

- 15h00 / Discussion

→ 15h40 / Conclusion : L'extension du marchand dans le droit mondialisé

Catherine KESSEDJIAN, *Professeur à l'Université de Paris II Panthéon-Assas*

- 16h00 / Fin des débats et collation

Marchandisation est un terme d'origine extrajuridique que le droit n'a pas encore intégré, mais que ce dernier n'ignore pas et qui provoque le questionnement : que peut être la marchandisation en droit et quel rapport le droit entretient-il avec la marchandisation ?

Hors de la science juridique, la marchandisation est rarement définie tant son sens semble aller de soi. Elle représente néanmoins un processus de transformation des choses non marchandes en choses marchandes ou encore en marchandises au sens économique de ce terme, qui consiste à affecter une valeur d'échange à des choses qui avaient tout au plus une valeur d'usage. Ce serait un mécanisme d'affectation d'un prix et de mise sur le marché de choses qui demeureraient auparavant en dehors de la sphère marchande.

En tant que telle, la marchandisation est donc un processus très ancien. En revanche, l'utilisation du terme marchandisation, néologisme obtenu par dérivation de « marchandise » pour exprimer une résistance de nature politique à l'extension de la sphère marchande, est plus récente. Cette acception de nature politique s'est essentiellement développée en réaction au phénomène économique de mondialisation des marchés.

Bien qu'imparfaits, le dépassement et l'effacement des espaces nationaux, d'abord économiques avec l'émergence d'un véritable marché mondial, puis juridiques grâce à la création d'un droit matériel mondial du commerce international, se sont accompagnés d'un débordement de la valeur économique. Marchandisation dans son sens politique dénonce le fait que tout puisse être en principe marchandise, car tout peut représenter une valeur d'échange alors que la non-marchandise serait désormais exceptionnelle.

S'il est incontestable que le droit doit endiguer la marchandisation, il n'en demeure pas moins qu'il entretient avec elle un rapport ambigu, objet du colloque qui se tiendra à Dijon, les 29 et 30 janvier 2009. Le droit est en effet tout à la fois un acteur, un fournisseur de concepts, un vecteur de résistance et un objet de marchandisation.

*Éric Loquin
Professeur à l'Université de Bourgogne,
Directeur du Credimi.*

*Annie Martin
Chargée de recherche au CNRS,
Directrice adjointe du Credimi.*

renseignements pratiques

LIEU

Cellier de Clairvaux,
27, boulevard de la Trémouille, 21000 DIJON
*Possibilité de se rendre à pied sur le lieu du colloque
en un quart d'heure.
Possibilité de prendre un bus direct (Liane 7) depuis la gare.*

LANGUE DE TRAVAIL

Français

INSCRIPTIONS

L'inscription comprend la documentation et les collations servies durant les pauses.
Les inscriptions seront enregistrées à réception du bulletin ci-joint accompagné du règlement et dans la limite des places disponibles.
Chèque à rédiger à l'ordre du Régisseur des UFR juridiques.
Date limite d'inscription : 7 janvier 2009

ORGANISATION

Colloque CREDIMI
Marianne MALICET
4, boulevard Gabriel - 21000 DIJON - France
Téléphone : (33) (0)3 80 39 53 92
Télécopie : (33) (0)3 80 39 55 71
Courriel : marianne.malicet@u-bourgogne.fr
Site : <http://www.u-bourgogne.fr/credimi>

ORGANISATION SCIENTIFIQUE

Éric LOQUIN, *Professeur à l'Université de Bourgogne,
eric.loquin@u-bourgogne.fr*
Annie MARTIN, *Chargée de recherche au CNRS,
comoreno@club-internet.fr*

FORMATION VALIDÉE DANS LE CADRE DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE CONTINUE DES AVOCATS



DROIT ET MARCHANDISATION

COLLOQUE INTERNATIONAL - CREDIMI
DIJON → 29 ET 30 JANVIER 2009